

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 SEPTEMBRE 2017

L'assemblée générale annuelle de l'association Watsu France s'est tenue le 24 septembre 2017, à la Mercerie, Savigné-sous-le-Lude (72800).

Sont présents : Françoise Amblard, Benjamin Boulan, Isabelle Cabau, Céline Carnus, Françoise Charvin, Marie Descamps-Orblin, Martine Gensollen, Laetitia Gorius, Cécilia Jouis, Sandrine Keskin, Magali Kuboyama, Stéphane Longuet, Christine Mauneau, Delphine Pelouin, Stéphane Pierre, Philippe Quillien, Muriel Reitzman, Dominique Rouault et Hélène Tanguy.

Sont représentés par une procuration remise à l'un des adhérents présents : Denise Arnold (Magali Kuboyama), Bruno de Gassart (Philippe Quillien) et Bernadette Guénou (Sandrine Keskin).

Les adhérents présents ou représentés sont donc au nombre de 22.

Magali Kuboyama, trésorière de l'association, confirme que tous les membres présents ou représentés sont à jour de cotisation.

Le président Philippe Quillien ouvre la séance à 9h35 en rappelant l'ordre du jour approuvé par le bureau pour cette assemblée générale annuelle.

I. DÉLIBÉRATIONS

1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 octobre 2016

Philippe rappelle que ce procès-verbal figure dans le dossier électronique envoyé à tous les adhérents et dans le dossier papier remis aux adhérents présents aujourd'hui. Il propose de répondre à toutes les questions relatives à son contenu.

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2016 est approuvé par 19 voix et donne lieu à 3 abstentions de la part d'adhérents n'ayant pas participé à l'AG 2016.

2 Rapport moral du président

1 Philippe commence par donner et commenter quelques chiffres.

En 2016, l'association a compté 83 **adhérents**. Ce nombre s'élève aujourd'hui à 57 et devrait être de 80-90 à la fin de l'année.

Parmi ses adhérents, Watsu France compte 11 **praticiens**. Trois d'entre eux n'apparaissent pas sur son site internet car ils ne souhaitent pas payer la redevance de 50 euros (qui inclut la redevance à WABA/WABR).

Le plénum des **formateurs** compte 2 membres. Le départ de Georges Künzler à la fin de l'année pourrait être compensée par l'arrivée de trois nouveaux formateurs.

Plus de 12 000 euros figurent actuellement dans les **comptes** de Watsu France, ce qui permet d'envisager sereinement le développement de notre nouveau site internet et d'autres actions de publicité.

2 Le deuxième thème concerne la communication de Watsu France.

Le Watsu et l'action de Watsu France font régulièrement l'objet d'articles dans les **médias** les plus variés, de *Gala* à *Esprit Yoga*. Ainsi un article doit paraître dans un prochain numéro d'*Inexploré*.

En l'absence de bassin disponible, les demandes de plusieurs journalistes de **télévision** n'avaient pu être pour l'instant satisfaites. En avril 2017, Magali Kuboyama a obtenu une autorisation de filmer dans un bassin de

kiné du 10^e arrondissement, ce qui a permis la diffusion d'un reportage réussi sur le shiatsu et le Watsu dans le cadre du journal télévisé de LCI le 22 avril 2017.

Philippe rappelle qu'après plusieurs participations à des **salons** (salon Zen notamment), l'association a provisoirement renoncé à ce mode de publicité. En effet, le coût de ces participations se montre lourd du point de vue financier et plus encore humain (tout le travail repose sur trois ou quatre personnes) et le retour sur investissement difficile à évaluer. C'est pourquoi le comité directeur a décidé de privilégier d'autres moyens, par exemple la publicité dans des revues comme *Esprit Yoga*.

Cécilia Jouis informe qu'elle devrait participer au salon Natura de Nantes, en février 2018. Stéphane précise qu'il ne participe qu'aux salons qui se tiennent dans un rayon de 50 km autour de son bassin.

Une discussion s'engage à propos de la pratique du Watsu à Paris où la demande se montre très supérieure à l'offre, en raison notamment du manque de bassins. Les **tarifs** d'une séance de Watsu varient entre 70 euros (Guy Despont) et 180 euros (Royal Monceau). À Nuxe, le montant s'élève à 133 euros. En province, où la location des bassins se montre moins onéreuse (15 euros par heure à Nantes), le tarif moyen d'une séance est de 60 euros, comme le confirme Stéphane.

Stéphane évoque les **soirées Zen** en piscine qui sont une possibilité de faire connaître le Watsu à un grand nombre de personnes. Philippe rappelle que Guy Despont, praticien et membre fondateur de Watsu France, anime régulièrement des ateliers de Watsu dans les soirées Zen organisées dans des piscines publiques de la région parisienne.

L'un des participants aborde la question du démarchage des kinés qui possèdent un bassin d'eau chaude. Philippe précise que ces bassins sont souvent occupés du matin au soir, ce qui laisse peu de créneaux pour la pratique du Watsu. Par ailleurs, les considérations d'assurance et de fiscalité sont assez dissuasives et les quelques kinés qui restent intéressés proposent généralement des locations « au black », ce qui n'est pas très satisfaisant du point de vue de l'éthique et la sécurité juridique.

Pour un étudiant, l'une des meilleures possibilités – et la plus ancienne – de pratiquer et de donner des séances reste l'**Espace des possibles** (Jardiner ses possibles), à Meschers-sur-Gironde (Charente-Maritime). Presque tout le monde connaît le Watsu dont le directeur Yves Donnars souhaite favoriser le développement.

Enfin, le nouveau **site internet www.watsu-france.fr** fonctionne depuis le mois de septembre 2016. Le trafic de l'ancien site (www.watsu-france.org), devenu largement obsolète et difficile à moderniser, a été redirigé vers le nouveau, ce qui a contribué à la rapidité de son bon référencement.

La formule retenue (1&1 MyWebsite Pack Premium) permet de modifier de manière autonome et facile non seulement le contenu, mais aussi la structure et la mise en forme du site. Dans l'avenir, le site de Watsu France pourrait diffuser les articles de presse transmis par les adhérents, comme le propose déjà celui de Watsu Paris. Le site permet également l'intégration de vidéos de Watsu, le fait qu'elles soient déjà diffusées sur YouTube par exemple permettant de contourner la difficulté liée au poids des fichiers.

Sur **FaceBook**, il existe un groupe du Watsu francophone coadministré par un Belge, un Suisse (Georges Künzler) et un Français (Guy Despont). Il serait intéressant d'en créer un qui serait ouvert aux seuls adhérents de Watsu France pour proposer des échanges, communiquer des informations sur des bassins, etc. Philippe fait appel aux volontaires pour l'administrer.

③ **Fonctionnement de Watsu France**

Philippe se félicite de la fluidité de fonctionnement du **bureau** comme du **comité directeur**. L'origine principalement parisienne des membres a permis de privilégier les réunions physiques sur les échanges de courriels ou l'utilisation de Skype.

La maîtrise d'Excel par Magali a permis d'automatiser différents calculs et d'avoir ces beaux camemberts en couleur du dossier, qu'elle va bientôt nous commenter.

En ce qui concerne le **plénum des formateurs**, Georges a finalement décidé de rester une année de plus à Watsu France, mais en 2018, il intègrera l'équipe des formateurs américains. Son départ pourrait être compensé par l'arrivée de Valérie Gaillard (Jahara), Cécilia Jouis (shiatsu) et Sophie Anquetil (Healing Dance).

④ « Relations extérieures »

WABA/WABR continuent de s'organiser, ce qui entraîne des coûts financiers pour Watsu France :

- 380 euros pour la défense de la marque ;
- 200 dollars c'est-à-dire 167 euros pour la redevance de 8 praticiens.

Depuis la fin de 2015, WABA est une association qui relève du droit suisse. Par ailleurs, il est confirmé que le registre international WABR restera la propriété de la famille Dull.

À ce sujet, Magali critique le défaut de délivrance de carte ou d'attestation par WABA, car cela lui semble problématique lorsqu'une praticienne doit prouver à son employeur la régularité de sa situation. Philippe précise qu'il envoie à Nuxe la liste des praticiens dont Watsu France a payé la redevance WABA/WABR.

En juin 2017, **Gianni De Stefani** a envoyé un courriel menaçant à Arjana à propos d'un cours de Watsu 3 organisé dans le cadre de Watsu France. La controverse portait sur les prérequis : contrairement à ce qu'indiquait la plaquette du cours rédigée par Philippe, Gianni considérait la démonstration de maîtrise comme une condition indispensable à l'inscription. Tout en notant que de nombreux instructeurs et praticiens, dont Gianni ou lui-même, ont fait leur Watsu 3 avant leur démonstration de maîtrise, Philippe s'est réjoui que la question soit soumise au conseil d'administration de WABA, ainsi que deux autres problèmes relatifs à la loyauté de la concurrence :

- l'utilisation du terme Watsu comme un nom commun pour promouvoir une discipline subaquatique enseignée par Gianni (l'OBA) qui, par ailleurs, consacre beaucoup d'énergie à la défense de la marque Watsu® ;
- l'utilisation par la « Fédération française de Watsu », liée à l'École française de Watsu, du nom de domaine *www.watsufrance.fr*.

Stéphane, qui enseigne l'OBA, déclare qu'il n'a pas envie de rentrer dans le débat relatif à la présentation de cette discipline.

⑤ La singularité de Watsu France

Philippe rappelle que Watsu France est le seul institut de formation en Europe à être géré par une association au fonctionnement démocratique dont les adhérents sont non seulement des formateurs, mais aussi des praticiens et des étudiants.

Cette singularité explique que l'association organise chaque année **deux week-ends d'échanges aquatiques** entre les étudiants, l'un en mai-juin, l'autre en septembre-octobre en même temps que l'AG, en prenant en charge la location du bassin pendant ces deux jours.

Le bilan des week-ends s'avère contrasté. Ainsi les deux derniers week-ends, celui du mois de mai et celui-ci, nous ont amené à gérer des problèmes très opposés.

Le week-end de mai s'est caractérisé par de nombreux désistements de dernière minute, d'où l'obligation pour Watsu France de payer les repas de deux ou trois absents. L'avantage est sans doute que les présents ont eu plus de temps et d'espace dans le bassin, mais cette situation se montre évidemment problématique pour l'association. Il appartiendra au comité directeur de trouver une formule pour atténuer la portée financière des désistements de dernière minute : versement d'arrhes, paiement à l'avance de la participation, règlement postérieur des frais de repas... La question n'est donc pas tranchée mais Philippe insiste pour que les règles soient fixées à l'avance et clairement communiquées aux participants.

Enfin, ce week-end-ci, avec 18 personnes hier et 19 aujourd'hui, nous conduit à gérer l'affluence, avec notamment la définition de créneaux pour l'utilisation du bassin.

Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

③ Approbation du rapport financier de la trésorière et appréciation du budget de l'exercice suivant

La trésorière, Magali Kuboyama, appelle à vérifier le tableau récapitulatif de la comptabilité dans le dossier remis à chaque adhérent et elle donne quelques précisions.

Contrairement à la situation de 2015, le solde de l'exercice 2016 s'est montré négatif, en raison notamment de la participation au salon Zen et d'une provision de 1 000 dollars sur notre compte auprès de WABR.

Au 19 septembre 2017, l'état des comptes de Watsu France était le suivant :

– Eurocompte : +1 313,77€ ;

– Livret : +10 907,60€.

AU 31/12/2015 :

- Eurocompte : 514,82€
- Livret : 14261,38€

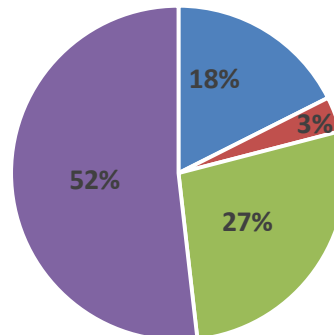
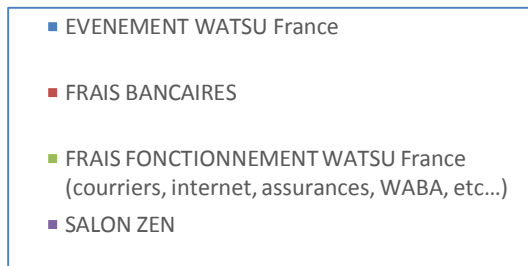
Au 31/12/2016 :

- Eurocompte : 263,12€
- Livret : 11311,38€

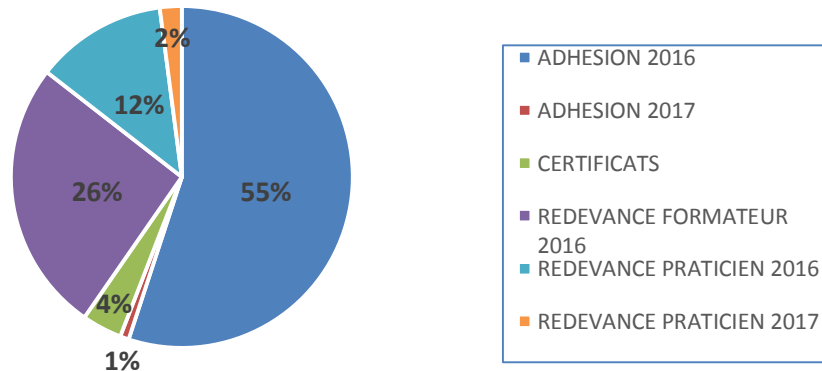
✓ Solde négatif de l'exercice de l'année 2016 : -3261,70€

DEPENSES		RECETTES	
FRAIS FONCTIONNEMENT Watsu France (courriers, internet, assurances, WABA/WABR, etc.)	1546,09	ADHESION 2016	1330
		ADHESION 2017	20
		CERTIFICATS	91,54
SALON ZEN	2941,86	REDEVANCE FORMATEUR 2016	625
EVENEMENT Watsu France	997,83	REDEVANCE PRATICIEN 2016	300
FRAIS BANCAIRES	192,46	REDEVANCE PRATICIEN 2017	50
Total	5678,24	Total	2416,54

DEPENSES



RECETTES



Le rapport financier de la trésorière est approuvé à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

4 Élection de nouveaux membres du comité directeur

Il est rappelé que le comité directeur comprend de cinq à neuf membres élus pour trois ans par l'assemblée générale. Le mécanisme de la voix prépondérante du président permet d'éviter le blocage du comité en cas de nombre pair. Il appartient entre autres au comité directeur d'élire chaque année les membres du bureau.

Le comité directeur élu à l'occasion de l'AG 2014 comprenait six membres : Bernadette Guéno, Magali Kuboyama, Sylvie Laurenson, Christine Mauneau, Philippe Quillien et Hélène Tanguy.

À l'occasion de l'AG 2015, deux nouveaux membres ont été élus : Sandrine Keskin et Anne-Laure (Nina) Piederrrière. Constatant que ses nombreux déplacements et séjours à l'étranger ne lui permettaient pas d'exercer son mandat, Nina a préféré démissionner.

Lors de l'AG 2016, deux sièges auraient pu être pourvus pour une année. Aucun candidat ne s'étant présenté, le comité directeur en est resté à sept membres tel que précisé ci-dessus.

Philippe précise que dans le cadre du présent renouvellement général, Bernadette, qui est excusée, se représente à l'élection du comité directeur. Sandrine donne lecture d'une courte profession de foi qu'elle a envoyée à Philippe.

Christine exprime quant à elle son souhait de ne pas se représenter pour le mandat 2017-2020.

7 candidats se présentent qui sont élus comme suit :

- Isabelle Cabau : 19 voix ;
- Bernadette Guéno : 22 voix ;
- Cécilia Jouis : 19 voix ;
- Sandrine Keskin : 22 voix ;
- Magali Kuboyama : 21 voix ;
- Philippe Quillien : 22 voix ;
- Hélène Tanguy : 22 voix.

5 Montant des cotisations des membres adhérents et bienfaiteurs

Le président rappelle que le montant de la cotisation s'élève à 20 euros pour les membres adhérents (10 euros en cas d'adhésion après le 1^{er} octobre) et 100 euros pour les membres bienfaiteurs (il n'y en a jamais eu).

Ces montants n'ont pas évolué depuis la création de Watsu France.

Le maintien du montant de ces cotisations est adopté à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

6 Approbation du règlement intérieur modifié par le comité directeur

En septembre 2017, le comité directeur a modifié les articles 14 et 15 du règlement intérieur.

– **Article 14** : Au lieu de fixer un tarif minimum, les deux premiers alinéas consacrent le principe de libre détermination des prix des cours par les formateurs et les organisateurs.

– **Article 15** : Pour favoriser l'intégration de nouveaux enseignants dans le plénum des formateurs, un alinéa institue un tarif de redevance réduit à 150 euros pour la première année, ce qui donne le droit d'inscrire trois formations sur le planning internet de Watsu France (ils conservent le droit d'opter pour le tarif de droit commun qui s'élève à 300 euros et permet d'inscrire un nombre illimité de formations).

Les modifications du règlement intérieur sont approuvées à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

7 Avis sur la modification du programme votée par le plénum des formateurs

L'association Watsu France est attachée à la philosophie et à la pédagogie libérales de Harold, d'où un programme de formation qui laisse le plus de liberté et de choix possible aux étudiants.

Le seul ajout par rapport au programme international était, depuis une décision unanime de 2012, l'obligation de suivre un minimum de 50 heures de formation dans la gestion ou l'accompagnement des

processus émotionnels, tout en laissant aux étudiants une grande liberté dans le choix de la technique ou de la méthode étudiée.

Philippe rappelle qu'il est à l'origine de cette exigence. C'est aussi sur son initiative qu'au terme de plusieurs années d'expérience, le plénum des formateurs a décidé de supprimer ces 50 heures de formation obligatoire pour revenir au programme international (ce qui implique d'avoir suivi la formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

Une première raison est qu'il existe peu de formations adaptées aux étudiants de Watsu. Par ailleurs, le plénum considère que, dans la capacité à accompagner les processus émotionnels, les expériences de vie peuvent exercer une influence plus décisive que la participation à une formation de 50 heures. Enfin, Philippe rappelle que cette problématique doit être abordée lors des stages de Watsu, de Watsu 3 notamment.

Bref, il ne s'agit pas de nier que « le Watsu, et plus généralement le travail corporel aquatique, peut faire naître des émotions fortes pour le receveur comme pour le donneur », pour citer le programme de 2012, mais de savoir comment se préparer à cette dimension du Watsu.

La suppression des 50h de formation à l'accompagnement des processus émotionnels fait ensuite l'objet d'un débat.

Plusieurs adhérents comme Marie expriment de fortes réserves sur cette modification du programme.

Des participants comme Magali disent se sentir parfois démunis face aux émotions qui peuvent s'exprimer lors d'une séance de Watsu. Ils mentionnent les états de consciences modifiés que peut provoquer le travail corporel aquatique. Ils expriment le souhait de pouvoir trouver un lieu d'échanges sur ces questions.

Stéphane évoque la difficulté que peut susciter la prise en charge des « cas particuliers », par exemple des personnes atteintes de fibromyalgie ou sous l'emprise d'antidépresseurs. Cette question concerne les praticiens, pas les étudiants qui ne sont pas compétents pour prendre en charge les « cas particuliers », sauf s'ils ont un parcours professionnel qui les y autorise.

Des propositions émergent, telles que la mise en place d'un groupe de retours d'expériences (blog, groupe de travail lors des AG...), des mécanismes de supervision par des praticiens expérimentés, l'élaboration d'une liste de référents...

Enfin, Philippe rappelle qu'en cas de difficulté pour un étudiant d'accompagner les processus émotionnels, son enseignant tuteur peut lui imposer de suivre une formation spécifique ou, comme il l'a lui-même prescrit, de faire le cours de Watsu 3 avec un enseignant qui, comme Arjana, intègre la prise en charge de la dimension émotionnelle du travail corporel aquatique.

II. COMMUNICATIONS ET DÉBATS

1 Bilan du nouveau site internet

Se reporter au compte-rendu des délibérations ci-dessus.

2 Politique d'élargissement du plénum des formateurs

Se reporter au compte-rendu des délibérations ci-dessus.

3 Activités de WABA

Se reporter au compte-rendu des délibérations ci-dessus.

III. QUESTIONS DIVERSES

Des précisions sont demandées au sujet du **statut de prestataire de Watsu**. Celui-ci exige d'une part d'avoir suivi environ 150 heures de formation et d'abord réussi la démonstration de maîtrise du Watsu 2. D'autre part, il implique la signature d'une convention avec une structure du type spa, centre de thalasso, etc. À partir de l'enregistrement de la qualité de prestataire, le bénéficiaire dispose de trois ans pour achever son parcours de formation et obtenir le certificat de praticien. Il s'agit donc d'un statut provisoire.

Certains adhérents demandent des conseils à propos des **formations d'anatomie et de shiatsu**.

En ce qui concerne l'**anatomie**, le plénum des formateurs recommande les formations assurées par l'école de Blandine Calais-Germain qui, à Paris, est par exemple représentée par Hélène Todorovitch (son *Quick anatomie* est une excellente façon d'aborder l'étude de cette discipline). Cécilia rappelle que la Fédération française de shiatsu traditionnel a accrédité le cours Minerve (www.coursminerve.com) pour ses cours d'anatomie dont les deux niveaux correspondent aux 100h du programme de formation en Watsu.

En ce qui concerne le **shiatsu**, on peut citer les cours de Shinzo organisés par Georges à Lavey-les-Bains. Par ailleurs, à Paris, la formatrice Barbara Aubry (L'Art du toucher) connaît le travail corporel aquatique. D'une manière générale, il convient de privilégier les écoles membres du Syndicat professionnel du shiatsu et/ou de la Fédération française de shiatsu traditionnel.

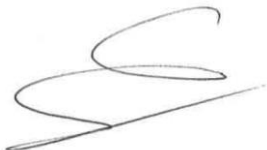
Enfin, Cécilia, praticienne de Watsu et instructrice de shiatsu reconnue par la FFST, annonce qu'elle va proposer très prochainement un cours de shiatsu spécifiquement conçu pour aider les étudiants de Watsu à perfectionner des mouvements du Watsu 2 et à en apprendre de nouveaux. Cette formation peut d'ores et déjà donner lieu à transfert de crédits de formation, avant son éventuelle homologation par Watsu France.

Parmi les autres formations pouvant justifier une « équivalence » avec le shiatsu, on peut citer bien sûr le Tantsu, les techniques travaillant sans huile sur des canaux énergétiques (massage thaï, tuina, etc.) et même les techniques de massages à l'huile, car c'est l'expérience du toucher qui surtout est prise en compte.

Enfin, Isabelle soulève la **question des bassins** et notamment celle d'un guide des bassins d'eau chaude. Les adhérents les plus anciens rappellent qu'après avoir été un des premiers objectifs de Watsu France, le projet a été abandonné. Parmi les raisons de cet abandon, on peut citer la rétention d'information de la part des pratiquants, mais aussi les inconvénients que peut entraîner la mauvaise utilisation d'un bassin.

L'ordre du jour étant, en l'absence d'autres questions diverses, épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance levée à 13 heures.

*Hélène Tanguy,
secrétaire de Watsu France*



*Philippe Quillien,
président de Watsu France*

